

Création de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Au 1^{er} avril 2021, les DDCSPP et les UD DIRECCTE deviennent les DDETSPP

Depuis le 1er avril 2021, et dans le cadre de la réforme des services de l'État, l'unité départementale de la direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sont réunies en une seule administration.

Ces deux entités sont regroupées au sein de la **direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)**. Parmi ses missions, on

peut citer la mise en œuvre des politiques relatives :

- à l'inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ;
- au travail et notamment à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, ainsi qu'aux missions d'inspection du travail ; à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ; à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques ; au développement de l'emploi et des compétences ; au développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications, dans le respect des exigences de qualité ;
- à la politique de la ville ;
- aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

A noter plus particulièrement la création d'un pôle « Cohésion sociale, emploi et entreprises » qui regroupe les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion d'une part et l'insertion dans le travail et l'emploi d'autre part, afin de faire converger les politiques de l'insertion sociale et professionnelle, au cœur de cette réforme.

De plus, la DDETSPP comporte un pôle « Travail » et un « Protection des populations » qui réunit les services vétérinaires de l'État (service de l'alimentation et service santé, protection animale et environnement) ainsi que le service « Concurrence, consommation et répression des fraudes ».

Les adresses et interlocuteurs des différents services ne changent pas : www.aube.gouv.fr.



France Services de Soulaïnes-Dhuys

Le 10 mars 2021, Mohamed ABALHASSANE, sous-préfet de Bar-sur-Aube, s'est rendu à l'espace **France services de Soulaïnes-Dhuys** à l'occasion de son changement d'implantation.

L'espace France services de Soulaïnes-Dhuys, inauguré le 17 janvier 2020, est désormais situé dans la «Maison à écailles» inscrite au titre des monuments historiques depuis 1970, maison typique de la Champagne humide pourvue d'un bardage en écailles d'acacia.

Ce site, intègre l'espace France services, la médiathèque communale et le bureau d'information touristique, de façon à ce qu'il demeure «la maison commune» du territoire, véritable lieu de convivialité et générateur de lien social. Pilote du réseau France services, l'État soutient et accompagne les porteurs de ces structures qui garantissent un accompagnement personnalisé, au plus proche des usagers du service public. A Soulaïnes-Dhuys, seize partenaires s'impliquent quotidiennement afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de chacun.



Opération «vacances apprenantes»



Durant les dernières vacances scolaires, l'opération «**Vacances apprenantes**» et plus particulièrement l'École ouverte, a fait son retour dans 8 écoles du département. C'est la 4^{ème} édition de ce dispositif né en mai dernier, en réponse aux besoins des élèves les plus fragilisés par le confinement et les plus défavorisés.

Ce sont près de 200 élèves, de milieu rural comme urbain, qui ont pu profiter de cette action durant les deux semaines de vacances. Les projets ont impliqué une trentaine de partenariats, mobilisé 23 enseignants volontaires et une dizaine d'intervenants pour des activités sportives, artistiques, citoyennes (prévention routière, secourisme).

L'objectif de Vacances apprenantes est de permettre aux enfants en difficulté et à ceux qui ne peuvent partir en vacances, de poursuivre des enseignements et de consolider leurs compétences au travers d'activités ludiques et diversifiées.

Parcours Emploi Compétences

Mme Sylvie CENDRE, secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement Troyes s'est rendue le 9 mars dernier à Saint-Julien-les-Villas pour valoriser le dispositif **Parcours Emploi Compétences (PEC)**.

Le PEC est destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Il a pour objectif de favoriser l'insertion durable sur le marché du travail.

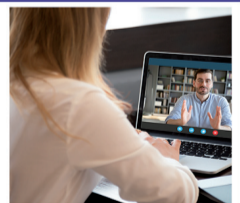
- En 2020, la commune a recruté 12 personnes en PEC.
- Mike, Baptiste et Armelle ont témoigné en expliquant leur parcours.
- Dans le cadre du plan de relance, l'État apporté un soutien financier aux employeurs.



Covid-19 et télétravail

Pour toutes les activités qui le permettent, le **télétravail** doit être mis en œuvre. Le Gouvernement appelle tous les Français et toutes les entreprises à se mobiliser pour respecter cette règle essentielle dans la lutte contre le virus. Lorsqu'il est pratiqué toute la semaine, le télétravail réduit le risque de contamination jusqu'à 30 %. Plus d'informations en cliquant ici.

#COVID19
Télétravail en mode Covid-19
On vous guide !



Anne GABRELLE, nouvelle directrice de cabinet



Mme Anne GABRELLE, nouvelle directrice de cabinet du préfet de l'Aube a pris ses fonctions le 29 mars dernier. Elle succède à M. Nicolas BELLE, parti exercer de nouvelles fonctions dans le département des Hautes-Alpes.

Mme GABRELLE arrive de la préfecture des Ardennes où elle était également directrice de cabinet. Ses missions recouvrent la sécurité (publique, civile et routière), la communication interministérielle et la représentation de l'État (visites officielles, cérémonies).

Déclaration des revenus 2020

La déclaration automatique des revenus, appelée aussi déclaration tacite, est mise à disposition des déclarants éligibles dans leur espace personnel pour validation à compter du 8 avril 2021.

Dans le contexte de la crise sanitaire, pendant la campagne d'information sur la déclaration des revenus, les Services des Impôts des Particuliers de l'Aube **reçoivent les usagers uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption.**

Les usagers peuvent prendre rendez-vous via leur espace sécurisé ou sur www.impots.gouv.fr à la rubrique « contacts » ou en appelant le 0 809 401 401.

Les agents de la Direction générale des Finances publiques renseignent également les usagers et répondent à leurs questions au numéro **0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30.**

Sécurité routière



Directeur de la publication :

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube

Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX